

**Arrêté ministériel portant agréation de l'asbl  
Professionnels de la Création et de la Production  
Audiovisuelles en tant qu'organisation représentative  
d'utilisateurs**

**A.M. 28-03-2017**

**M.B. 19-05-2017**

Par arrêté ministériel du 28 mars 2017, l'asbl «Professionnels de la Création et de la Production Audiovisuelles», en abrégé «Pro Spere», enregistrée sous le numéro d'entreprise 466.576.235 et dont le siège social est sis rue du Prince Royal 87, à 1050 Bruxelles, en tant qu'organisation représentative d'utilisateurs est agréée pour une durée de cinq ans à dater de la notification de l'arrêté.